

## Questions au Feuilleton

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Voici la réponse de la Société pour l'expansion des exportations: les principaux fournisseurs canadiens qui ont profité ou vont bénéficier du financement accordé dans chacun des cas indiqués ci-dessous, sont les sociétés dont la liste figure au paragraphe correspondant: a) Accord signé le 7 février 1972 avec la Comision Federal de Electricidad, (Mexique): Combustion Engineering Superheater Limited, Montréal/Sherbrooke; Orenda Limited, Toronto; Trench Electric, Scarborough; Sangamo Company Limited, Toronto; b) Accord signé le 22 mars 1972 avec la Panafican Paper Mills (E.A.) Limited (Kenya): Babcock & Wilcox of Canada Limited, Galt; Boston E & S Limited, Montréal; FMC of Canada Limited, Toronto; Foresteel Industries, Montréal; Graham Manufacturing, Fort Erié; Nicholson Murdie Machines Limited, Victoria; Otis Elevator Co. Limited, Hamilton; Whiting Equipment Limited, Welland; Clarke Equipment Co. Limited, St. Thomas; Canada Wire and Cable Limited, Toronto; S. W. Hooper and Co. Limited, Sherbrooke; J. René Hébert Limited, Montréal; c) Accord signé le 14 juin 1972 avec Furnas-Centrais Electricas S. A. (Brésil): la Canadian General Electric Co. Ltd., Toronto (Ontario) est jusqu'ici le seul soumissionnaire canadien retenu dans l'appel d'offres international. La SEE a offert son financement pour tous les contrats conclus par ces fournisseurs canadiens de matériel électrique.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—  
L'ACCORD CONCLU AVEC LA CAISSE ALGÉRIENNE DE  
DÉVELOPPEMENT

## Question n° 822—M. Stevens:

La Société pour l'expansion des exportations a-t-elle conclu un accord de renouvellement de prêts avec la Caisse algérienne de développement d'Algérie, s'élevant à près de 10 millions de dollars et, a) dans l'affirmative, (i) quelles sont les conditions de cet accord (ii) quand a-t-il été conclu (iii) quels sont les exportateurs canadiens qui en profiteront, b) dans la négative, la Société pour l'expansion des exportations envisage-t-elle de conclure un tel accord et dans ce cas, (i) quelles en seraient les conditions (ii) quels sont les exportateurs canadiens qui en profiteront directement ou indirectement?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Voici la réponse de la Société pour l'expansion des exportations: a) Elle n'a pas conclu un accord de renouvellement de prêts avec la Caisse algérienne de développement d'Algérie; (i) Sans objet. (ii) Sans objet. (iii) Sans objet. b) Elle est prête à conclure un accord de renouvellement de prêts si les pourparlers avec la Caisse algérienne de développement d'Algérie peuvent aboutir à une conclusion satisfaisante pour les deux parties; (i) suivant un tel accord, l'emprunteur aurait le droit de proposer un ou plusieurs achats à faire au Canada, qui seraient financés par la Société, et les conditions de financement seraient négociées et indiquées dans le texte de l'accord; (ii) comme il n'existe pas d'accord, il n'y a pas eu de proposition d'achats; il est donc impossible de dire quels exportateurs canadiens profiteraient de l'accord.

TRAVAUX PUBLICS—LE NOUVEAU BUREAU DE POSTE DE  
NEWMARKET (ONTARIO)

## Question n° 846—M. Stevens:

Le gouvernement a-t-il des projets immédiats concernant la construction ou la location d'un nouveau bureau de poste à Newmarket (Ontario) et, a) dans l'affirmative, (i) à quelle date prévoit-il lancer des appels d'offres pour la construction du nouvel édifice ou des appels d'offres de location (ii) que prévoit-on faire du

[M. Stevens.]

bureau de poste actuel s'il n'est plus indispensable aux services postaux, b) dans la négative, le gouvernement compte-t-il faire rénover les installations actuelles et à quelle date envisage-t-il de commencer ces travaux?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):** L'Administration fédérale n'envisage pas actuellement de construire ou de louer un immeuble destiné à un nouveau bureau de poste à Newmarket (Ontario). Toutefois, d'après le ministère des Postes, Newmarket a besoin de locaux postaux améliorés et agrandis. On tente actuellement d'inscrire ce projet à notre programme de travaux de 1975-1976. a) (i) La date n'a pas encore été déterminée. (ii) L'utilisation qui sera faite de l'immeuble actuel sera établie plus tard, c'est-à-dire lorsqu'une décision aura été prise au sujet de l'aménagement de locaux améliorés. b) On ne prévoit pas rénover les locaux actuels avant d'avoir pris une décision relative à l'aménagement de locaux améliorés.

TRAVAUX PUBLICS—L'ACQUISITION D'UN TERRAIN À  
CAMPBELLTON

## Question n° 907—M. Coates:

Le ministère des Travaux publics a-t-il acquis un terrain à l'est du pont Cross Point à Campbellton et, dans l'affirmative, de qui l'a-t-il acheté et pour quel montant?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):** Le ministère des Travaux publics n'a pas acquis de terrain à Campbellton, à l'est du pont de Cross Point, au cours des 30 dernières années ni n'est engagé actuellement dans des négociations en vue de l'achat d'un terrain quelconque.

## LE NOUVEAU CODE POSTAL

## Question n° 908—M. Dinsdale:

1. Combien a coûté en tout jusqu'ici la mise en œuvre du système de code postal?
2. Quelle part de ces déboursés est allée à l'installation du système d'informatique?
3. Quel système d'informatique a-t-on choisi, et par qui est-il fabriqué?
4. Quels autres systèmes d'informatique le ministère des Postes a-t-il considérés et, a) dans chaque cas, quel était le coût estimatif de l'installation de ces systèmes et b) où chacun de ces ordinateurs était-il fabriqué?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes):** 1. \$4,980,000.

2. \$2,900.00.

3. ITT Canada Ltd. fournira l'essentiel du matériel de tri et d'ordination. Les deux premières machines à trier les lettres ont été fabriquées en Belgique. Le reste du matériel commandé est fabriqué à Guelph (Ontario).

4. Pour les premières machines, le ministère a aussi pris en considération les offres de matériel de Plessey Canada Ltd., de Telefunken et de GEC Elliott Ltd. Seul le matériel de ITT et de Plessey a été considéré pour le reste du système. a) En raison des différentes vitesses et configurations du matériel ainsi que des diverses quantités qui devraient être commandées, il est impossible d'évaluer le coût total d'installation de chacun de ces systèmes. Toutefois, dans le cas de Plessey et de ITT, des offres pour l'ensemble du système, en admettant qu'il sera commandé et installé un maximum de matériel, sont de \$98,660,408 pour Plessey et de \$70,811,221 pour ITT ce qui représente le coût de propriété de chaque système pendant 15 années. b) Plessey a offert du matériel fabriqué en Grande-Bretagne, en Australie, au Japon et au Canada. ITT a offert du